



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Extrait du Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 12 janvier 2023

Date de convocation : 06 janvier 2023
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-trois, le douze janvier à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Le Pommereuil, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2023/3 portant autorisation de signature de l'avenant n°2 de la convention entre la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) et l'EPF dans le cadre de la réhabilitation de la friche « LESTRA » de Beauvois-en-Cambrésis

Membres présents (59 titulaires et 2 suppléants) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, MOEUR Sébastien, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, MATON Audrey, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, LESNESETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MÉLI Jérôme

Membres ayant donné procuration (4) : BALÉDENT Matthieu à BERANGER Agnès, HISBERGUE Antoine à TRIOUX COURBET Sandrine, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BRICOUT Frédéric, THUILLEZ Martine à MATON Audrey

Membres excusés (2) : CLERC Sylvie, RICHEZ Jean-Pierre

Membres absents (7) : LOIGNON Laurent, RIQUET Alain, LAUDE Pierre, BASQUIN Etienne, HAVART Ludovic, DEFAUX Maurice, MAILLY Chantal

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Délibération 2023/3 portant autorisation de signature de l'avenant n°2 de la convention entre la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) et l'EPF dans le cadre de la réhabilitation de la friche « LESTRA » de Beauvois-en-Cambrésis

L'Etablissement Public Foncier (EPF) accompagne depuis 2011 la CA2C dans le recyclage du site « LESTRA », rue de l'Industrie à Beauvois-en-Cambrésis.

A ce titre, une convention a été signée entre l'EPF et la CA2C permettant l'acquisition du site par l'établissement en 2013 et une fin de travaux en janvier 2022.

Le 20 octobre 2022, par délibération n°2022/109, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis autorisait la cession du site par l'EPF au profit de la société EVIDENCE HABITAT UNIVERSEL, pour y développer un projet de construction de 87 logements.

Aussi, devant respecter des délais incompressibles de formalités de cession, il est nécessaire de signer un avenant prorogatif à cette convention au 29 février 2024.

Vu l'avenant n°2 à la convention entre la CA2C et l'EPF dans le cadre de la réhabilitation de la friche « LESTRA » de Beauvois-en-Cambrésis, annexé à la présente,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée autorise la prolongation de la convention liant la CA2C à l'EPF dans le cadre du recyclage du site LESTRA de Beauvois-en-Cambrésis et autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 de ladite convention.

Document(s) annexe(s) : Avenant n°2 à la convention entre la CA2C et l'EPF dans le cadre de la réhabilitation de la friche « LESTRA » de Beauvois-en-Cambrésis

<p>Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 17/01/2023 Publication le 17/01/2023</p> 	<p><i>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits</i> Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON</p>  
--	---

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE
L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE HAUTS DE FRANCE
ET
LA CA DU CAUDRESIS ET DU CATESIS
RELATIVE A L'OPERATION

BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS - RUE DE L'INDUSTRIE

AVENANT N°2
A LA CONVENTION OPERATIONNELLE SIGNEE LE 29/08/2016
PORTANT SUR LA PROLONGATION DE LA DUREE DE PORTAGE
ET SUR LE BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Entre

la CA DU CAUDRESIS ET DU CATESIS, représentée par son Président, Monsieur Serge SIMEON, autorisé à l'effet des présentes par une délibération du conseil communautaire du 07/07/2016, désignée ci-après par le terme « la CA DU CAUDRESIS ET DU CATESIS ».

d'une part,

et

L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE HAUTS-DE-FRANCE, Etablissement Public de l'Etat, à caractère industriel et commercial, dont le siège social est situé 594 avenue Willy Brandt – CS 20003 à EURAILLE (59777), identifié sous le numéro SIRET 383 330 115 000 23, représenté par sa directrice générale, Madame Catherine BARDY, agissant en cette qualité en vertu de l'arrêté ministériel en date du 18 février 2022 la nommant à cette fonction et de la délibération n°B/2022/107 du 21/10/2022 désigné ci-après par « l'EPF ».

d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

L'EPF accompagne depuis 2011 la communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis dans le recyclage du site rue de l'industrie. L'établissement a procédé aux acquisitions en 2013 et a finalisé les travaux en janvier 2022.

Malgré le positionnement de l'opérateur TAGERIM sur le site pour la réalisation d'un béguinage de 61 lots, une pharmacie et une maison médicale, la cession a été suspendue faute de retour du promoteur.

Un nouvel opérateur s'est positionné sur la totalité du site, dans l'objectif d'y développer un projet de 87 logements. Il est proposé de prolonger la convention jusqu'au 29/02/2024, soit 18 mois afin de réaliser la cession au prix de revient à l'opérateur.

En conséquence :

La date figurant au premier paragraphe de l'article 11 est remplacée par celle du 29/02/2024.



202301123290000120303

L'article 14 est remplacé par :

Le budget prévisionnel

Le coût de revient prévisionnel de l'opération ainsi que le prix de cession cible sont établis comme suit :

Bilan financier prévisionnel de l'opération		
Acquisition et frais annexes	384 562€	
Gestion	55 141€	
Travaux	438 844€	
Frais complémentaires	4 397€	
PRIX DE REVIENT	882 944€	
PRIX DE CESSION CIBLE	444 100€	
Minoration travaux	438 844€	100%

Le prix de cession cible correspond au prix de revient minoré du montant des travaux. La cession s'effectuera au profit d'Evidence Habitat Universel.

L'article 15 est remplacé par :

Le planning prévisionnel

Le planning prévisionnel de l'opération est établi comme suit :

	Date de démarrage	Date de fin
Signature d'une promesse de vente avec EHU	29/08/2022	30/03/2023
Levée des conditions suspensives	01/04/2023	31/10/2023
Cession à EHU	01/11/2023	01/02/2024

Ce planning est soumis aux aléas liés à l'opération (acquisitions, autorisations administratives, aléas de chantiers, etc.) et pourra faire l'objet d'ajustements.

Il n'est apporté aucune modification aux autres articles de la convention.

Fait en deux exemplaires originaux

A Caudry, le
Pour la CA DU CAUDRESIS ET DU CATESIS

A Lille, le 28/10/2022...
Pour l'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER
de Hauts de France

Serge SIMEON
Président

Catherine BARDY
Directrice Générale



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC Caudresis-Catesis

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	2023_3
Date de la décision :	2023-01-12 00:00:00+01
Objet :	Délibération 2023/3 portant autorisation de signature de l'avenant n°2 de la convention entre la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) et l'EPF dans le cadre de la réhabilitation de la friche « LESTRA » de Beauvois-en-Cambrésis
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.2 - Alienations
Identifiant unique :	059-200030633-20230112-2023_3-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200030633-20230112-2023_3-DE-1-1_0.xml	text/xml	1064
Nom original :		
2023.3.pdf	application/pdf	1079208
Nom métier :		
99_DE-059-200030633-20230112-2023_3-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1079208

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 janvier 2023 à 08h59min43s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 janvier 2023 à 08h59min44s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 janvier 2023 à 08h59min46s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 janvier 2023 à 08h59min55s	Reçu par le MI le 2023-01-17